



Licenciement contrat d'apprentissage

Par **Nournayas**, le **16/04/2012** à **17:18**

Bonjour,

Ma fille est inscrite en CFA vente depuis septembre 2011. Depuis novembre jusqu'à mi-mars, sous prétexte que son patron a besoin d'elle, elle n'a été qu'une semaine en cours au CFA. Avec le CFA, nous avons fait un courrier à l'employeur lui demandant de respecter les termes de son contrat qui est un contrat d'apprentissage et non pas un CDD. Depuis, ma fille passe son temps à ranger la réserve et à faire le ménage. Dernièrement, elle a subi des violences de la part d'un de ses collègues, le patron qui était absent lors des faits a donné raison à son collègue. Nous n'avons pas porté plainte pour ne pas envenimer les choses, or maintenant le patron parle de la licencier pour faute grave. Que peut-on faire ? On sait très bien qu'il se sert de cet incident pour la licencier.

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **pat76**, le **17/04/2012** à **19:29**

Bonjour,

Votre fille est majeure ou mineure ?

Vous avez informé l'inspection du travail de la situation ?

Vous auriez dû porter plainte.

L'employeur ne peut agir à sa guise sans respecter le Code du Travail et principalement les articles régissant l'apprentissage.

Il y a eu des témoins lors des violences sur votre fille?

Par **Nournayas**, le **17/04/2012** à **22:45**

Bonsoir

ma fille est mineure malheureusement personne n'était là quand elle a reçu le coup de poing
mais quand elle a rendu le coup tous ses collègues étaient présents puisqu'ils ont entendu les
cris

Je vous remercie pour vos conseils je vais les suivre